

# Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal du Jeudi 24 Avril 2014

Sur convocation en date du 15 Avril 2014 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le jeudi 24 avril 2014 à 20 h 00, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. HEMBISE, M<sup>me</sup> PROTAT, M<sup>me</sup> LEVERT, M. AUMONT, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M<sup>me</sup> DESRAT, M<sup>me</sup> MICHEL, M<sup>me</sup> CHARLOIS, M. MARTIN, M. FEVRE, M<sup>me</sup> PERRARD, M. GIBOULOT, M<sup>me</sup> CHERRIOT, M. PETIT, M<sup>me</sup> MARNAT, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M<sup>me</sup> PASQUIER, M. NONOT.

Secrétaire de séance : M. Xavier FEVRE.

## **APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :**

M<sup>me</sup> DESRAT signale qu'elle a été omise dans la liste des membres de la Commission Fleurissement / Tourisme. La délibération sera donc corrigée en conséquence.

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2014, publié et affiché en son temps, est approuvé à l'unanimité, en tenant compte de la correction à apporter.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **⊙ Avenant à la convention signée avec la SPL-Xdemat,**

Par délibération en date du 11 juin 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition.

Compte tenu des élections et de l'évolution de la réglementation et des outils de dématérialisation, la société SPL-Xdemat demande à chaque actionnaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

❶ d'accepter la passation d'un avenant à la convention de prestations intégrées, liant la collectivité à la société SPL-Xdemat, en vue de limiter la durée restante de la dite convention à 3 ans.

❷ d'approuver l'augmentation du capital social de la société par le biais d'un apport en nature par le Département de l'Aube, d'une licence d'exploitation non exclusive de son outil d'archivage électronique, appelé Xsacha, afin d'en faire bénéficier les actionnaires ainsi que la modification des dispositions statutaires que cette augmentation et cet apport impliquent. Il convient de noter que cet apport évalué à 31 000 €, engendrera en contrepartie, la création de 2 000 actions supplémentaires, à 15,50 euros chacune, dévolues au Département de l'Aube, actionnaire majoritaire de la société.

### **⊙ Avis sur le projet de forage de nouveaux puits de pétrole,**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une enquête publique est ouverte sur la commune de St Just-Sauvage concernant la reprise d'un ancien puits de pétrole et le forage de 3 nouveaux puits **depuis la plate-forme existante**. Cette demande est présentée par la société SPPE. L'enquête publique se déroule du 1<sup>er</sup> avril au 02 mai 2014 et un registre d'enquête est disponible à la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

### **⊙ Projet d'enfouissement du réseau Basse Tension rue Anatole France,**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement du réseau électrique dans la rue Anatole France, au niveau de l'ancienne gare, établi par le SIEM.

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au **réseau d'éclairage public**, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est FAVORABLE à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue Anatole France, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

⊙ **Projet de construction d'un bâtiment de stockage de matériel,**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire établi par l'architecte M. DELETAIN, concernant le projet de construction d'un bâtiment de stockage du matériel communal. Le montant global estimé de l'opération est de 435 907 € H.T. L'opération est budgétée pour 2014. Il est signalé que le projet devra comporter la clôture de la parcelle ainsi que l'installation d'une alarme sur le bâtiment.

M. MARTIN estime que l'estimation du lot VRD est trop importante et qu'il faudrait réduire la surface et la hauteur du bâtiment. Il souhaite que le projet soit retardé pour laisser le temps au conseil d'étudier d'autres possibilités. Il signale également qu'il faudrait que des longrines et des fondations soient prévues à la construction afin de pouvoir créer une dalle et faire du stockage à l'étage.

M AUTREAU signale qu'une hauteur de 4,50 m est nécessaire afin de rentrer la nacelle et le tracteur avec le bras débroussailleur à l'intérieur du bâtiment. D'autre part, la surface a été calculée afin de permettre un stockage de l'ensemble du matériel sur un site unique.

Mme CHERRIOT s'interroge sur la nécessité de cette construction et souhaiterait que les dépenses d'investissement se portent sur l'aménagement de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet dressé par l'architecte J. DELETAIN s'élevant à 435 907 € H.T. au total, compris les frais de maîtrise d'œuvre, les frais de sondage sols, les frais de branchements, les frais de procédure.
- Décide la réalisation de ce projet pour l'année 2014.
- Autorise le Maire à signer et déposer le permis de construire correspondant aux travaux
- Sollicite une subvention du Conseil général de la Marne de 87 181 € pour ce projet.

⊙ **Taux de promotion et création de poste pour avancement de grade,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le taux de promotion suivant pour la procédure d'avancement de grade :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES D'ACCES	TAUX
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

- de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, qui sera occupé par M<sup>me</sup> Sylvie CARRE.

⊙ **Subventions aux associations pour 2014,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes aux associations :

Associations	Vote 2014	Associations	Vote 2014
SOS ROMILLY CHIENS	1 165 €	Maison des Jeunes et Culture	500 €
A.F.M. pour le Téléthon	100 €	Mondement 1914	50 €
C.F.A. Aube	128 €	Secours Populaire Français / Resto du cœur	500 €
Comité du Personnel Communal	2 692 €	Sté de Chasse de Sauvage	100 €
Coop. Scol. - École Maternelle	1 400 €	Sté de Chasse de St Just	100 €
Coop. Scol. - École Élémentaire	2 175 €	Collège d'Anglure – voyages	275 €
ASSJS	1 600 €	Ambiance Fitness	500 €
F.N.A.C.A.	100 €	L'espoir canin	160 €
La Prévention Routière	50 €	Road and Race	100 €
Les amis de nos églises	50 €	Maison Famille rurale Semur	64 €
Moto Club Canton d'Anglure	160 €	Lycée de Sézanne – voyages	200 €

Le versement des subventions au collège et au lycée se fera selon le nombre d'élèves de la commune participant au voyage scolaire, à hauteur de 25 € par enfant pour 2014. Pour l'année prochaine, il s'avère nécessaire que les associations détaillent les subventions données par les autres communes.

Concernant les demandes de subventions arrivées aujourd'hui (Association des Fêtes et Loisirs de Clesles et l'association Familles Rurales), il est décidé de maintenir la position du non-subventionnement des associations extérieures à la commune.

⊙ **Comptes administratifs 2013 : budget général et budget annexe,**

M. AUTREAU, Maire, quitte la salle pour le vote. M. AUMONT, doyen, préside pour le vote du Conseil sur l'arrêt des comptes de l'exercice 2013.

<b>Compte Administratif COMMUNE</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2013	754 552,08 €	1 068 258,55 €	+ 313 706,47 €
	Résultats antérieurs		580 754,15 €	+ 580 754,15 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>+ 894 460,62 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2013	716 391,91 €	895 741,72 €	+ 179 349,81 €
	Solde antérieur	147 020,34 €		- 147 020,34 €
	Résultat à reporter recettes Investiss.			<b>+ 32 329,47 €</b>
<b>Restes à réaliser au 31.12.2013</b>	Investissement	292 961,00 €	/	- 292 961,00 €
<b>Résultats cumulés</b>		<b>1 910 925,33 €</b>	<b>2 544 754,42 €</b>	<b>+ 633 829,09 €</b>

*Compte adopté à l'unanimité*

Compte administratif du budget du lotissement :

<b>Compte Administratif Budget Annexe lotissement</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2013	268 798,41 €	268 798,41 €	0 €
<b>Section d'Investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2013	268 798,41 €	268 798,41 €	0 €
<b>Résultats cumulés</b>		<b>537 596,82 €</b>	<b>537 596,82 €</b>	<b>0 €</b>

*Compte adopté à l'unanimité*

⊙ **Comptes de gestion 2013,**

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion pour le budget général et le budget annexe du lotissement, dressés pour l'exercice 2013 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

⊙ **Affectation des résultats sur le budget primitif 2014,**

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement du compte administratif 2013 d'un montant de 894 460,62 €.

La section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution globale de + 32 329,47 €
- Un solde des restes à réaliser de - 292 961,00 €

entraînant un besoin de financement s'élevant à - 260 631,53 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget de l'exercice 2014, l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves : financement de la section d'investissement : 260 631,53 €
- report en section de fonctionnement : (ligne 002 en recettes)... 633 829,09 €

### ⊙ Vote des taux des taxes locales,

La Commission Finances propose au Conseil Municipal **de ne pas modifier les taux** des 4 taxes locales applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et augmentées forfaitairement de 0,9 % pour l'année 2014. Le produit des impositions s'élève à 254 758 € soit 18 % du budget de fonctionnement.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère pour fixer les taux comme suit :

- **Taxe d'habitation : 9,60 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 12,85 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 12,78 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 10,14 %**

### ⊙ Vote du Budget Primitif 2014,

Le Budget Primitif 2014 est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 423 628,00 €      Section d'Investissement : 1 138 581,00 €

Le budget est adopté par 16 Voix POUR et 1 ABSTENTION.

### ⊙ Matériel informatique, sauvegarde,

Le Conseil Municipal accepte le devis établi par la société JVS concernant l'installation de 2 nouveaux postes de travail sur le réseau existant avec formatage et réinstallation des 2 postes du secrétariat pour les bureaux à l'étage de la mairie. L'investissement s'élève à 2 268 € H.T. Il est proposé une maintenance annuelle du matériel et des logiciels pour 474 € TTC.

Concernant la mise en place d'une sauvegarde des données (inexistante actuellement), il est proposé une sauvegarde déportée avec sécurité garantie sur une plate-forme extérieure au prix de 388,80 € TTC par an.

### ⊙ Contrat de maintenance des extincteurs,

Le Conseil Municipal décide de signer un contrat de 3 ans avec la société E.M.P.I concernant la vérification annuelle des extincteurs. Le contrat retenu propose un forfait de vérification par extincteur comprenant la visite, la révision, les pièces détachées, la charge de maintenance, les étiquettes ainsi que la vérification de l'alarme au tarif annuel de 400,80 € TTC pour 29 extincteurs.

### ⊙ Informations, Questions diverses

M<sup>me</sup> PROTAT : informe que le Centre de Loisirs se déroulera au groupe scolaire pour 4 semaines du lundi 07 juillet au vendredi 1<sup>er</sup> août. Le recrutement a été effectué. Les inscriptions se dérouleront pendant le mois de mai. Des affiches d'informations seront distribuées à l'école à la rentrée.

M. MARTIN : informe que la prochaine assemblée du syndicat de transports scolaires de Romilly se tiendra le 30 avril. Il s'enquiert des remarques dont il est nécessaire d'informer les responsables.

Le conseil municipal n'a pas de doléances particulières.

Concernant le SIMVU, M. MARTIN demande à ce que soit étudiée la possibilité de plafonner la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il fait part d'une disposition législative permettant de bloquer le montant perçu à un plafond fixé à 2 fois le prix moyen de la commune.

*M. AUTREAU informe qu'il s'agit du plafonnement des bases qui est possible : les valeurs locatives peuvent être plafonnées au minimum à deux fois le montant de la valeur locative moyenne de la commune. D'autre part, la loi ne prévoit pas la possibilité pour les syndicats mixtes comme le SIMVU d'instituer un tel plafonnement. Pour information, le SIMVU devrait être dissout pour la fin de l'année 2014. La compétence et les décisions reviendront donc à la Communauté de Communes du Pays d'Anglure.*

M. AUMONT : informe que l'église de la commune sera ouverte à l'occasion de la manifestation « **la nuit des églises** » qui se déroulera le **samedi 05 juillet**.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22h30.

Vu, le secrétaire de séance  
Xavier FEVRE

Vu, le Maire  
James AUTREAU.